

2 novembre 2021

Déclaration des gouvernements de la République d'Afrique du Sud, de la République fédérale d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de la République française, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union européenne.

[Télécharger le .pdf](#)

1. Conscients de la nécessité d'accélérer notre action pour atteindre les cibles et les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de l'Accord de Paris, y compris les objectifs à long terme relatifs à l'atténuation, à l'adaptation et au financement, pour prévenir les effets les plus graves des changements climatiques sur nos pays, nos populations et l'environnement ;

2. Notant que pour limiter les effets des changements climatiques, la communauté internationale doit collectivement diminuer de moitié les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et parvenir à zéro émission nette de dioxyde de carbone au niveau mondial d'ici à 2050, tout en réduisant fortement les autres émissions de gaz à effet de serre ;

3. Soulignant l'urgence qui en découle de décarboner les systèmes énergétiques en accroissant l'efficacité énergétique et en accélérant l'abandon de l'énergie à base de charbon et le déploiement des énergies renouvelables ;

4. Reconnaisant qu'un financement durable de la part des pays développés, des institutions multilatérales et des investisseurs est nécessaire pour améliorer le soutien à une transition en Afrique du Sud ;

5. Soulignant la nécessité d'une transition juste, équitable et solidaire pour les travailleurs et les groupes touchés, afin que tous soient protégés contre les risques et bénéficient des possibilités offertes par cette transition et que personne ne soit laissé de côté ;

6. Confirmant que le processus de transition doit être fondé sur la pleine participation des partenaires sociaux et des entreprises à des programmes ciblés de reconversion et de formation, créant des emplois et offrant d'autres formes de soutien pour faire en sorte que les travailleurs soient les principaux bénéficiaires de notre transition vers un avenir plus vert ;

7. Reconnaisant que l'Afrique du Sud soit confrontée à des enjeux de développement importants, y compris la pauvreté, les inégalités et le chômage, qui ont été aggravés par les effets de la pandémie de COVID-19 ;

8. Reconnaisant que ce pays ait besoin d'une transition qui soit juste, en particulier parce que plusieurs secteurs importants de son économie pourraient être affectés négativement par cette transition si elle ne l'est pas, y compris les secteurs minier, énergétique, de l'industrie et des transports ;

9. Saluant dans ce contexte la soumission par l'Afrique du Sud d'une contribution déterminée au niveau national revue à la hausse et ambitieuse, qui renforce la contribution du pays aux objectifs d'adaptation et d'atténuation de l'Accord de Paris ;

10. Reconnaisant les progrès accomplis par le gouvernement de la République d'Afrique du Sud, ainsi que l'impulsion donnée par Eskom, les partenaires sociaux, les entreprises, la société civile et les autorités locales, pour parvenir aux objectifs de zéro émission nette fixés dans la Stratégie de développement à faibles émissions à long terme de l'Afrique du Sud ;

11. Notant que l'Afrique du Sud a l'intention de démanteler et de réaffecter ou de convertir ses centrales

électriques au charbon, d'investir dans de nouvelles capacités de production à faibles émissions comme les énergies renouvelables, d'accroître son efficacité énergétique et de rechercher une industrialisation verte, comme l'utilisation de technologies vertes dans l'industrie et un passage à la production de véhicules électriques ;

12. Accueillant les possibilités offertes par l'innovation industrielle de créer des emplois verts et de qualité, d'augmenter la production d'énergie renouvelable et d'entraîner une croissance économique durable pour une économie sud-africaine résiliente et à zéro émission nette ;

13. Reconnaissant que l'Afrique du Sud se voit offrir une possibilité sans précédent de devenir un acteur moteur de la transition énergétique juste et qu'il est important de collaborer au niveau international ;

14. Reconnaissant également la nécessité d'une coopération à long terme, en adéquation avec le calendrier de la transition énergétique juste de l'Afrique du Sud ; et

15. Reconnaissant les engagements pris par les pays développés d'apporter un soutien, y compris financier, aux efforts d'atténuation et d'adaptation des pays en développement ;

16. Décident de mettre en place un partenariat ambitieux à long terme pour soutenir l'Afrique du Sud dans sa trajectoire vers un développement résilient face aux changements climatiques et à faibles émissions, accélérer la transition juste et la décarbonation du système électrique et créer de nouvelles possibilités économiques telles que l'hydrogène vert et les véhicules électriques, parmi d'autres moyens de contribuer au virage de l'Afrique du Sud vers un avenir sobre en carbone.

17. De créer un groupe de travail ouvert comprenant l'Afrique du Sud et les partenaires internationaux pour encourager :

a. l'accélération de la décarbonation du système électrique sud-africain afin d'atteindre l'objectif le plus ambitieux possible au sein de la fourchette prévue par la contribution déterminée au niveau national de l'Afrique du Sud, en fonction des ressources disponibles ;

b. les efforts de l'Afrique du Sud pour mener une transition juste et protectrice des travailleurs et des groupes vulnérables, en particulier des mineurs du secteur du charbon, des femmes et des jeunes, qui pâtissent de l'abandon du charbon ;

c. les efforts sud-africains déterminés au niveau national pour gérer durablement et avec succès la dette d'Eskom, définir le rôle du secteur privé et créer un environnement favorable par une réforme du secteur de l'électricité comprenant des mesures comme le dégroupement et l'amélioration de la perception des recettes ;

d. les chaînes de valeur locales (notamment les micro, petites et moyennes entreprises) afin qu'elles bénéficient de possibilités économiques dans de nouveaux domaines ; et

e. les occasions d'innovation technologique et d'investissement privé pour stimuler la création d'emplois verts et de qualité dans le cadre d'une économie prospère à faibles émissions.

18. De mobiliser, sous réserve d'un accord concernant le cadre d'investissement et dans le respect des procédures budgétaires et du consensus sur l'utilisation des fonds et les modalités de fourniture des financements, un montant initial d'environ 8,5 milliards de dollars dans les trois à cinq ans à venir grâce à l'association des instruments financiers adéquats, notamment des subventions multilatérales et bilatérales, des prêts concessionnels, des garanties et des investissements privés, à un soutien technique pour permettre une transition juste dans la perspective d'un engagement à plus long terme.

19. D'étudier des sources de financement supplémentaires et de mobiliser ou de faire participer d'autres partenaires internationaux pour apporter un soutien accru aux ambitions sud-africaines.

20. Le présent partenariat témoigne de la volonté des pays développés comme des pays en développement de coopérer sur un enjeu majeur pour l'humanité.